

ORIGINE DE L'HERMINE DANS LES ARMES DE BRETAGNE

On explique d'ordinaire l'introduction des hermines dans les armes de Bretagne de la manière suivante. Il n'y avait, avant Pierre de Dreux, aucune pièce de blason dans les sceaux ni sur les monnaies de notre duché. Dès l'arrivée de ce prince on voit les hermines apparaître dans le quartier de son écu ; c'est donc bien à lui que nous devons ce meuble héraldique.

Contre cette opinion quelques auteurs de la fin du XIX^e siècle se sont élevés et c'est la synthèse de leur réfutation que nous allons exposer.

Plusieurs ont adopté, disaient-ils, cette manière de voir et leur opinion se trouve résumée dans ce passage de Dom Lobineau : "Comme Alix (héritière du duché en 1203) n'avait encore que onze ans, la cérémonie du mariage fut différée, mais on regarda, dès lors, Pierre Mauclerc comme duc de Bretagne. C'est lui qui a apporté les hermines en Bretagne. Pour se distinguer de ses autres frères, il brisa les armes de Dreux, ou de Braine, d'un canton d'hermines, comme on le voit dans son sceau de 1213 avant qu'il ait effectivement épousé Alix ; aussi ne prend-il dans ce sceau d'autre qualité que celle de fils de Robert, comte de Dreux et de Braine, ce qui fait voir que ceux qui ont avancé qu'il écartela de Bretagne après son mariage se sont trompés, quoique celui dont l'autorité devait, ce semble, avoir le plus de poids, ait eu ce sceau devant les yeux, les successeurs de Pierre de Dreux portèrent comme lui les armes de Dreux ou de Braine, et ne retinrent que les hermines, qui furent depuis ce temps-là regardées comme les armes de Bretagne."

Les adversaires objectaient qu'à envisager les choses sans parti-pris, il n'était pas vraisemblable que le duché de Bretagne ait humblement reçu pour ses armes nationales une brisure de cadet, un de ces signes d'infériorité dans le rang de la naissance, simple numéro d'ordre que l'on changeait ou que l'on enlevait au fur et à mesure du décès des autres frères. Dans l'absolu cette réfutation est juste. Egalemeut juste la remarque faite, à l'époque, sur l'impropriété du terme de "franc canton" au lieu de "franc quartier". Remarquons, disaient les opposants à la thèse de Dom Lobineau, remarquons que le canton d'hermines qui servait de brisure à Pierre de Dreux n'est pas un canton et n'est pas une brisure. Sur la brisure nous verrons tout à l'heure ce qu'il en était. Une gravure, reproduite par Dom Lobineau, représente le duc Pierre I^{er} sur son tombeau avec un écusson au côté où ses armes sont soigneusement gravées ; le prétendu canton y occupe la moitié de la largeur de l'écu et, par conséquent, c'est bien un franc quartier et non pas un canton. La différence est grande entre les deux : le canton, qui n'est que le neuvième de l'écu se

pose dans un angle quelconque de l'écusson, voire même en abîme, et le franc quartier, grand comme le quart de l'écu, le coupe comme les armes en alliance.

Ces deux pièces diffèrent encore plus dans le rôle qu'elles jouent dans un blason, d'après les règles héraldiques. Le canton est une brisure, et même des dernières puisqu'elle était dévolue au cinquième cadet (ce qui n'était pas du tout le rang de Pierre de Dreux), tandis que le franc quartier est une marque d'alliance. Les preuves ne manquent point dans la maison ducale ; ainsi Arthur II, époux de Marie, vicomtesse de Limoges, marque cette alliance en brisant du franc quartier de Limoges, exactement comme Pierre de Dreux, son aïeul, avait brisé ses armes au franc quartier de Bretagne pour marquer son alliance avec l'héritière de ce duché. Jean III, fils d'Arthur II, épouse en 1310 Isabelle de Castille. Cette alliance est indiquée sur ses monnaies par le franc quartier de Castille. Jean III, devenu veuf, épouse en 1329 Jeanne de Savoie. Sur ses monnaies cette nouvelle alliance est indiquée par le franc quartier aux armes de Savoie.

Revenons à la gravure représentant Pierre de Dreux. L'examen montre que le blason a déjà une brisure, une vraie, et fort apparente : c'est la bordure de gueules indiquée par les traités héraldiques comme signe de juveigneurie, immédiatement après le lambel. Or, le père de Pierre de Dreux, Robert, portait : "échiqueté d'or et d'azur", c'est-à-dire des armes plaines. Pierre, deuxième fils, brisa donc l'écu de son père d'une bordure de gueules pour marquer son rang de cadet. Guy de Bretagne, second fils de Jean III, plaça également une bordure de gueules autour de l'écu d'hermines plain de son père. Le prétendu canton étant un quartier, il était tout naturel qu'il vint couper l'écusson. C'est bien là l'emploi des armes en alliance que l'on rapproche des unes des autres, tandis que les brisures sont rejetées dans le champ d'où on les enlève, sans changer rien à la disposition première du blason. Or la seule alliance contractée par Pierre de Dreux, comme duc de Bretagne, étant celle d'Alix de Bretagne, force est bien de conclure que le franc quartier d'hermines représentait dans le blason de ce prince les armes de sa jeune fiancée, héritière de Bretagne. L'objection que le mariage eut lieu plus tard en raison de l'âge d'Alix, alors dans sa onzième année quand elle fut fiancée, n'a pas de poids. En effet, Pierre de Dreux rendait hommage au roi de son duché de Bretagne comme duc de ce pays, et non comme comte de Dreux.

L'absence d'hermines sur les monnaies et les sceaux antérieurs à Pierre Mauclerc a fait dire que ses successeurs n'avaient adopté l'écusson d'hermines plain que cent ans après ce prince, sous le règne du duc Jean III. Mais on a trouvé sur un acte de Jean Ier sanctionnant une transaction entre l'abbaye de Buzay et Sylvestre de Rezé, un sceau d'hermines plain (1250). Dans la "Chronique de Saint-Brieuc" on

rencontre la mention que le duc Jean (II) devenant duc porta les armes de Bretagne "c'est-à-dire d'hermines plaines". "Nous voyons aussi l'antique maison de Porhoët, ramage ancien de Bretagne, porter pour armoiries le semis d'hermines plain avec une cotice de gueules comme brisure". On voudrait connaître le passage de cette chronique où se trouvent ces assertions ; je ne les y ai pas trouvées...

Les tenants de l'antiquité des hermines dans les armes de Bretagne demandent d'où vient qu'on ne les trouve ni sur les sceaux ni sur les monnaies. Ils répondent en rappelant qu'avant Pierre de Dreux la Bretagne était dans la main du roi de France qui frappait ses monnaies avec l'exergue : "Philippus rex, dux Britannia". Auparavant, c'était une longue période de bouleversements : en 1146, la mort de Conan III ouvrait la guerre de succession qui mit aux prises Eudon de Porhoët et Conan IV, gendre et petit-fils du duc précédent. L'abdication de Conan IV entre les mains d'Henri, roi d'Angleterre, et de son fils Geoffroy plaça la Bretagne sous la tutelle de ce prince. A sa mort la duchesse Constance, prisonnière des Anglais, fut contrainte d'épouser le comte de Chester. Elle finit par s'en séparer et épousa Guy de Thouars. Son fils, l'infortuné Arthur, naquit sous la tutelle du roi d'Angleterre, passa de force sous celle du roi de France, pour retourner ensuite aux Anglais. Enfin, Guy de Thouars, troisième mari de Constance, gouvernait le duché pour sa pupille lorsque Philippe Auguste le lui réclama et réduisit son rôle à celui de tuteur d'Alix.

Ainsi, dans cet espace de temps de plus de quarante années les familles de Bretagne, d'Anjou et de Thouars, la France et l'Angleterre, se succèdent sans qu'un seul moment le pouvoir s'établisse entre des mains solides ayant le droit légitime de l'exercer.

Les arguments avancés par les partisans de l'utilisation de l'hermine dans les armes de Bretagne sont spécieux et, tout bien considéré, non fondés.

Il faut d'abord remarquer avec Hervé Pinoteau, membre de l'Académie internationale d'héraldique, que Pierre de Dreux ne changea jamais d'armes. Son père et son frère aîné portaient "écheté d'or et d'azur à la bordure de gueules" comme cadets, et, ajoute Hervé Pinoteau, "il brisa d'un franc quartier d'hermines". A l'appui de ce qu'il avance il précise : "c'était alors la mode pour les cadets : la même chose arriva au même moment dans la ligne des ducs de Bourgogne : Bourgogne, Montagu, lignée issue d'Alexandre, frère du duc de Bourgogne et sire de Montagu, mort en 1205, dont les descendants eurent les armes de Bourgogne brisées d'un franc quartier d'hermines". L'iconographie ne dément pas ces dires puisqu'on voit dans la magnifique rose et les lancettes du transept Sud de Notre-

Dame de Chartres Pierre Mauclerc avec sa femme Alix, son fils, le futur Jean Ier le Roux, et sa fille Yolande, tous portant les mêmes armes ! l'échiqueté au franc quartier. Le duc aurait fait don de ce vitrail au printemps 1221. Dans la petite église (XIIème s.) de Saint-Jacques des Guérets, en Touraine, une fresque montre un saint Georges portant un écu à un franc quartier de fourrure.

On doit donc admettre qu'on ne trouve pas d'hermines avant Pierre de Dreux. En 1318, Jean III supprima de son sceau et de son blason tout ce qui était Dreux, c'est-à-dire l'échiqueté, pour garder exclusivement les hermines qui, désormais, remplirent tout l'écu, et furent depuis lors considérés comme l'emblème propre de la Bretagne.

La devise "Potius mori quam foedari" (plutôt la mort que la souillure) n'est attestée qu'à partir de 1641. Elle fut usitée antérieurement par Ferdinand Ier de Naples avec la variante "Male mori quam foedari" (XVè s).

Si l'hermine n'apparaît pas dans les armes de Bretagne, il n'en reste pas moins que les ducs utilisèrent des sceaux dont le premier connu est celui qu'Alain Fergent apposa le 15 mai 1108 sur une charte de Marbode, évêque de Rennes, en faveur de l'abbaye Saint-Serge d'Angers ; c'est d'ailleurs le seul exemplaire de cette époque. Ensuite on connaît le sceau de Conan IV (vers 1156-1160) mais il ne comporte pas d'hermines ni les suivants jusqu'à Pierre Mauclerc, et encore les hermines dans le franc quartier ne figurent que dans son contre-sceau, de même pour sa femme, la duchesse Alix.

Pour étonnante que soit la chose, il faut bien se rendre à l'évidence irréfragable et ne pas récuser les faits. "Car il n'y a rien de plus brutal qu'un fait", a écrit Sainte-Beuve (Réflexions sur les lettres).

MICHEL DE MAUNY